

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL

UNION EUROPEENNE
CCE

INSTITUT DU SAHEL
BP. 1530 BAMAKO
TEL. (223) 22 21 48

PFIE : TEL/FAX. (223) 23 02 37
mba @ pfie.insah.ml



**PROGRAMME REGIONAL D'EDUCATION
ENVIRONNEMENTALE DANS
LE SECTEUR NON FORMEL (PREESF)**

FICHE DE PROJET

PROGRAMME REGIONAL D'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE DANS LE SECTEUR NON FORMEL (PREESF)

FICHE DE PROJETS

1. JUSTIFICATIFS

Les pays sahéliens se trouvent dans une situation de rupture, notamment au plan de ressources productives. Les contraintes liées à la dégradation accélérée des ressources, la raréfaction des ressources financières ont conduit ces pays à se doter de stratégies et à définir des mesures pour la mise en place de systèmes adéquats des gestions de l'espace et des ressources (PNAE, CIND).

Le consensus obtenu à Rio à travers l'agenda 21 et le chapitre 36 relatif à l'éducation et à la sensibilisation témoignent d'une nouvelle prise de conscience. Il semble largement admis qu'un des moyens privilégiés pour promouvoir cette nouvelle éthique de l'environnement est l'éducation.

Cette éducation doit donner à chaque individu la possibilité d'acquérir les connaissances, le sens des valeurs, les attitudes, l'intérêt actif et les compétences pour protéger et améliorer l'environnement. L'éducation en matière d'environnement et de développement doit être incorporée en tant qu'élément de l'instrument des citoyens et de la société civile.

En effet, aucune action de développement n'est possible sans le développement des ressources humaines.

Si de façon globale, les défis environnementaux interpellent la conscience humaine, il y a des domaines de cet environnement qui sont dans des situations de rupture. Parmi ces domaines, il y a la désertification et la gestion des cités urbaines.

Une caractéristique majeure de notre époque et de ces défis environnementaux est l'explosion urbaine sans précédent. D'ici l'an 2000, la population urbaine du Sahel passera d'une dizaine de millions d'habitants à près de 43 millions d'habitants, soit 4 fois plus. Les villes secondaires connaîtront les mêmes progressions.

Cet accroissement pose des dégradations environnementales graves. Ces dégradations ont pour noms : pollution, manque d'hygiène, assainissement défectueux, mauvaise évacuation des déchets et des eaux usées, inaccessibilité aux ressources naturelles, particulièrement en eau et en bois de chauffage, pauvreté et déficience des services sociaux (santé - éducation).

A ces facteurs limitants du développement, s'ajoute la faiblesse des systèmes éducatifs qui sont marqués par des stigmates classiques : taux de redoublement et d'abandon élevé, offre insuffisante, sous scolarisation des filles....

Affichant des taux scolarisation les plus bas du monde(50% de moyenne régionale) avec des disparités entre garçons et filles et au détriment de ces dernières, faisant face à une demande toujours croissante d'éducation, les Etats du CILSS, à la suite de Jomtien, ont adopté des politiques donnant la priorité au développement de l'éducation de base tout en multipliant le recours à toutes les formes d'éducation extra scolaire (non formelle) : Centre d'éducation au développement et école du village au Mali ; école satellite au Burkina ,etc. Participant à ces efforts une poussée pour réduire le taux d'analphabétisme qui est de l'ordre de 70% (avec un accent particulier chez les femmes.

Compte tenu des charges récurrentes, l'objectif de scolarisation universelle en l'an 2000 n'est plus de mise. Il reste que les progrès réalisés témoignent d'une dynamique de progrès.

Relever les défis dont il est question, exige des mesures énergiques pouvant conduire à une mobilisation sociale et pouvant entraîner une contribution plus significative de l'école ou des systèmes d'éducation.

Cette primauté accordée à l'éducation se justifie par le fait que si les actions à conduire au niveau du citoyen adulte sont fondamentales, celles à conduire en direction de l'enfant paraissent tout aussi essentielles car déterminant en large partie la sécurisation du futur.

En plus des stratégies adoptées dans les secteurs de l'éducation et de l'environnement , plus récemment et sous l'égide du CILSS, dans le cadre du PFIE, une conférence ministérielle sur l 'éducation environnementale a mis un accent particulier sur l'extension de cette éducation aux différents niveaux des systèmes scolaires et au niveau de l'éducation non formelle.

Pour sa part la Banque Mondiale à travers la DAE, vient de monter un groupe de travail sur l'éducation non formelle. Enfin, le CILSS, en plus du PFIE , initie le PADLOS dont l'objectif est l'éducation décentralisée au profit des communautés de base.

2. OBJECTIFS

2.1 Intention Générale du Programme

Le présent projet est destiné aux **enfants et aux jeunes scolarisés, déscolarisés ou non scolarisés (garçons et surtout filles)**. Il s'agit d'une opportunité offerte pour réaliser des apprentissages fonctionnels recouvrant à la fois une portée cognitive (savoir) permettant de doter les enfants et les jeunes de connaissances instrumentales en environnement, ensuite une portée psychomotrice (savoir-faire) pouvant autoriser le développement d'activités concrètes sur le terrain et enfin une portée socio-affective (savoir-être) permettant de consolider la socialisation de l'enfant, de développer son amour pour la nature et d'en faire un vecteur.

Il s'agit également d'intéresser les femmes en ce qu'elles occupent une place centrale à la fois comme premières éducatrices au sein de la famille et de leurs tâches spécifiques dans la gestion des ressources naturelles.

Les apprentissages fonctionnels dont il s'agit ici ont une dimension économique et de lutte contre la pauvreté.

2.2 Objectifs Opérationnels

- ◆ Assurer la formation en éducation environnementale.
- ◆ Promouvoir des actions à travers des mini-projets dans les domaines de l'assainissement et la protection de l'environnement.
- ◆ Vulgariser les méthodes et techniques appropriées pour la protection, la conservation et la restauration de l'environnement.
- ◆ Engager une mobilisation sociale permanente par des campagnes de sensibilisation sur l'environnement.
- ◆ Contribuer activement à des échanges au niveau national et inter régional sur l'éducation et sur l'éducation environnementale.

3. Stratégie de mise en œuvre

Ce programme sera monté sous forme de Développement de Capacité en Education et en environnement. Ainsi, il sera mis en œuvre selon une logique **de complémentarité, de capitalisation , de consolidation et d'extension**. Le scénario est le suivant :

- Au niveau du secteur formel. Le PFIE couvre de façon importante le primaire. Pour assurer sa pérennité dans la pyramide scolaire(consolidation des acquisitions de base), il convient de le prolonger au moins jusqu'au secondaire. Pour ce niveau, le CILSS, avec l'appui de l'UNSO, a développé un projet expérimental qui mérite d'être étendu.
- Au niveau du secteur non formel. Les ONG, les associations, les individus développent au Sahel des actions méritoires mais qui restent confinées à une échelle réduite qui minorent les impacts. Une mise en réseau et le développement d'outils pédagogiques et de formations conséquentes est de nature à bonifier les actions sur le terrain.
- Au niveau des deux secteurs des passerelles sont nécessaires pour que les uns apprennent des autres et pour que se constituent de véritables systèmes éducatifs valorisant toutes les modalités d'accès au savoir, savoir-faire et savoir-être.

4. Stratégie de formulation.

Compte tenu de la nécessaire adhésion de tous les acteurs, il est suggéré la mise en route d'un processus participatif. Suite à la conférence ministérielle sur l'éducation environnementale des pays du CILSS (septembre 1996), il est retenu de formuler pour chaque pays une stratégie

nationale en éducation environnementale. A travers le PFIE de modestes moyens seront mis en place pour lancer le processus de consultation dans chaque pays. Ce processus doit commencer en 1997.

→ Il est suggéré de compléter ces moyens pour avoir un processus de profondeur le plus participatif possible et dont l'une des conclusions se traduirait par des formulations précises d'actions concrètes. Un coût additionnel de **moins de 100.000 ECUS** est demandé pour mener à bien l'ensemble du processus, y compris la formulation d'un programme régional.